



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

20 JANVIER 2014 A 18 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Delphine MALTHIERY (COUSANCES), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI (NANT LE PETIT), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Francis COLIN (BAZINCOURT), Christophe CAMONIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Damien VAN HECKE (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT AUX NONAINS), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE).

Absents : Messieurs Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE-excusé, non suppléé), Denis VARNIER (ANCERVILLE-non suppléé), Jean-Noël PIERRE (BRILLON-non suppléé), Régis DUPONT (COUSANCES-excusé, non suppléé), Bernard HENRIONNET (LISLE-excusé, non suppléé), Alain ROMBI (MONTPLONNE, excusé, suppléé), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé). Roland LAVANDIER (SAUDRUPT- non suppléé), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX- non suppléé).

Assistaient : Messieurs Marc POURRAT (SAVONNIERES), Jean-Claude COUSIN (SOMMELONNE).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 13 Janvier 2014



ORDRE DU JOUR

VENTE TERRAINS INTERCOMMUNAUX DE RUPT AUX NONAINS

DECISIONS MODIFICATIVES

Transfert charges de personnel sur budget OM

ENVIRONNEMENT (suite à l'intégration de MAULAN)
Contrats SITA, SALEUR, ADELPHÉ, ECOFOLIO

ACTIONS JEUNESSE

*Choix du prestataire BAFA
Tarification formations BAFA
Tarification SUPER ETE + mini camps
Extension du dispositif SUPER ETE*

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement du poste de Coordinateur Actions Jeunesse

COMPETENCE SCOLAIRE

Principaux éléments à retenir suite à l'intervention du cabinet Bernard

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES PROJETS EN COURS

*Pôle des services de COUSANCES
Multi-accueil de BRILLON
Présentation du document final du S.A.D.D.*

PLANNING DES REUNIONS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2014



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue à Madame Michèle BERTRAND, Maire de MAULAN, commune ayant intégré officiellement notre CODECOM depuis le 1^{er} Janvier 2014.

Après avoir remercié les élus, il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h 45.



1 – VENTE DES TERRAINS INTERCOMMUNAUX SITUES SUR RUPT AUX NONAINS :

Pour évoquer ce sujet, Jacky LEMAIRE donne la parole à Francis THIRION, Vice-Président. Celui-ci rappelle aux élus que la CODECOM avait acheté des terres agricoles issues de la succession HALTEL/DOUEL. Certaines ont permis la création du Parc d'Activités de la Houquette et d'autres, disséminées sur le territoire de Rupt-aux-Nonains, devaient être utilisées pour des échanges de parcelles. Ces dernières ont été mises à disposition de la S.A.F.E.R. par le biais d'une convention renouvelable (*bail précaire*), la S.A.F.E.R. se chargeant de la location aux exploitants. Monsieur JACQUOT, technicien à la S.A.F.E.R., nous a avertis que la convention était venue à expiration en Décembre 2013 et que la reconduction n'était plus possible.

Le rôle de la CODECOM n'étant pas de gérer les terres agricoles, Francis THIRION avait proposé aux membres du Bureau de vendre ces terres à la S.A.F.E.R. (*environ 29 hectares*) en terrains libres à un prix de 4 700 à 5 000 €/hectare.

Les membres du Bureau se sont déclarés favorables à cette solution et, après échanges sur ce sujet, les membres du Conseil Communautaire suivent l'avis du Bureau et donnent leur accord à l'unanimité pour un prix de vente à 5 000 €/ha à destination de la SAFER.

Les parcelles louées actuellement à M. DEGRANDCOURT (*par le biais de la SAFER*) seront, elles, conservées par la CODECOM pour permettre l'extension future du P.A.E. de La Houquette, le passage d'un engin agricole pour broyer les friches sera effectué 1 à 2 fois par an pour l'entretenir.

Un courrier sera adressé également aux exploitants agricoles avant le réensemencement de 2014 pour leur faire part de cette décision.

2 – BUDGET R.E.O.M.- Décision modificative :

Jacky LEMAIRE explique aux élus que toutes les cotisations sociales sont réglées à travers le budget général et qu'il serait logique d'imputer sur le budget OM toutes les dépenses relatives au personnel qui dépend de ce budget. En ce qui concerne l'année 2013, il serait nécessaire de réapprovisionner le chapitre 012 du budget OM pour finaliser ces transferts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à régulariser les charges de personnel par les écritures suivantes :

- Article 62131 : - 300
- Article 6453 : + 238
- Article 6475 : + 62

3 – ENVIRONNEMENT :

Suite à l'intégration de MAULAN au 1^{er} Janvier 2014, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il convient de modifier les contrats existants avec tous nos prestataires de service ainsi qu'avec les repreneurs et les organismes partenaires, à savoir :

- SITA Dectra, pour la collecte et le traitement des déchets : avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage du SIGOM du HAUT BARROIS à la CODECOM SAULX et PERTHOIS jusqu'au 1^{er} Juillet 2014
- SALEUR Recyclage, pour la collecte du verre en P.A.V. : avenant pour l'extension du périmètre de collecte à la commune de MAULAN
- ADELPHE et ECOFOLIO, pour les soutiens et les reprises des matériaux : avenant pour l'extension du périmètre à la commune de MAULAN

4 – ACTIONS JEUNESSE :

Choix du prestataire BAFA :

Comme chaque année, la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois organise les formations BAFA Base et Approfondissement et, dans ce but, deux organismes ont été contactés. Les résultats de la consultation sont les suivants :

B.A.F.A. Approfondissement :

ORGANISME	COÛT	DIRECTEUR	FORMATEUR	EFFECTIFS	COÛT/STAGIAIRE
F.O.L. 55	3 570 €	1	1	14	255 €
Léo Lagrange	4 690 €	1	1	14	335 €

B.A.F.A. Base :

ORGANISME	COÛT	DIRECTEUR	FORMATEUR	EFFECTIFS	COÛT/STAGIAIRE
F.O.L. 55	4 312 €	1	1	14	308 €
Léo Lagrange	5 530 €	1	1	14	395 €

Francis COLIN propose au Conseil de retenir les offres de la F.O.L. 55.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte les offres de la F.O.L. 55 pour les formations BAFA Approfondissement et Base et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Rémunération du personnel :

Francis COLIN présente la grille de rémunération de l'équipe pédagogique du prochain SUPER ETE :

PERSONNEL	SALAIRES BRUTS
Directeur multi-sites	62.02 €/jour
Directeur de site	56.00 €/jour
Directeur-Adjoint (<i>seul responsable</i>)	52.00 €/jour
Directeur-Adjoint (<i>en binôme</i>)	47.00 €/jour
Animateur B.A.F.A.	40.00 €/jour
Animateur non qualifié	32.00 €/jour

A noter que le personnel chargé de l'entretien et du service des repas sera recruté sur la base de la grille des A.T.T. 2^{ème} classe au prorata du nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte les salaires proposés et autorise le Président à :

- recruter le personnel nécessaire et signer les différents contrats
- verser des frais de déplacements (*indexés sur la grille du CDG 55*) au personnel de SUPER ETE
- signer la convention avec la commune d'ANCERVILLE pour la mise à disposition du personnel d'entretien
- signer les conventions de mise à disposition des locaux avec la M.J.C. d'ANCERVILLE et la Maison de la spéléo de LISLE EN RIGAULT.

Extension et mini-camps :

Suite aux travaux de la commission ad hoc, Francis COLIN propose :

- de prolonger SUPER ETE d'une semaine (*du 4 au 8 Août 2014-coût résiduel pour la CODECOM : 2 200 €*)
- d'organiser un mini-camp dans les Hautes Vosges durant cette nouvelle semaine (coût résiduel pour la CODECOM : 5 430 €)
- de déclarer trois sites avec chacun un directeur, comme suit :

ANCERVILLE	Mini-camp kayak	Semaine 3
COUSANCES	Mini-camp nautique	Semaine 2
LISLE EN RIGAULT	Mini-camp équitation	Semaine 1

Le mini-camp des Hautes Vosges sera rattaché à un site ultérieurement.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité moins une abstention (*C.CAMONIN*), le Conseil Communautaire accepte ces propositions et autorise le Président à effectuer les déclarations nécessaires et à signer tout document permettant l'exécution de ces décisions.

Tarifs SUPER ETE 2014 :

Francis COLIN propose les grilles tarifaires suivantes selon les quotients familiaux :

A.C.M.	de 0 à 540 €	de 541 à 583 €	de 584 à 626 €	de 627 à 714 €	+ de 715 €	Hors CODECOM
Tarif/jour	10.50 €	10.50 €	11.00 €	11.00 €	10.00 €	12.00 €
A.T.L./jour	4.60 €	4.20 €	4.20 €	3.65 €		

Mini-camps	de 0 à 540 €	de 541 à 583 €	de 584 à 626 €	de 627 à 714 €	+ de 715 €	Hors CODECOM
Tarif/jour	23.00 €	18.50 €	18.50 €	18.50 €	17.50 €	20.50 €
A.T.L./jour	15.40 €	9.70 €	9.70 €	6.60 €		

Mini-camp Htes Vosges	de 0 à 540 €	de 541 à 583 €	de 584 à 626 €	de 627 à 714 €	+ de 715 €	Hors CODECOM
Tarif/jour	33.00 €	36.00 €	36.00 €	36.00 €	37.00 €	45.00 €
A.T.L./jour	15.40 €	9.70 €	9.70 €	6.60 €		

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité moins une abstention (C.CAMONIN), le Conseil Communautaire accepte ces propositions.

6 – CONTRAT DU COORDINATEUR ENFANCE-JEUNESSE :

Le contrat conclu avec l'agent assurant les fonctions de coordinateur Enfance-Jeunesse arrive à échéance le 15 Mars 2014. Il convient de garantir la continuité du service en relançant une publicité de vacance de poste dès la fin du mois de Janvier pour un recrutement au mois de Février prochain. Jacky LEMAIRE précise que les conditions de rémunération et de travail hebdomadaire restent inchangées, à savoir :

- grille des animateurs territoriaux (échelon 8 ; IB 436 ; IM 384)
- attribution de l'I.A.T. (selon le cadre d'emploi)
- temps de travail annualisé : 33 heures/semaine

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette procédure et, s'il est constaté qu'à l'issue de la phase de sélection des candidats, aucun membre de la Fonction Publique ne remplit les conditions nécessaires pour occuper ce poste, le Président est autorisé à conclure un contrat d'un an, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984.

7 – COMPETENCE SCOLAIRE :

Lors de son intervention du 13 Janvier, Monsieur BERNARD a présenté les premiers résultats de son étude qui concernaient principalement les aspects financiers de l'éventuel transfert. La compétence scolaire représenterait une charge d'environ 1 000 000 € pour la structure organisatrice.

Si le transfert est décidé, cette somme, aujourd'hui supportée par les communes devra être prélevée sur la fiscalité intercommunale et les communes devraient normalement baisser leurs charges et donc leurs taux de fiscalité.

Cette somme représente plus de 70 % d'augmentation des taux intercommunaux actuels.

Le montant de la DGF augmenterait de 20 %/an sur 4 à 5 ans.

Chacune des mairies a reçu un tableau récapitulatif du montant de la compétence scolaire/commune et devra le vérifier, le compléter et le retourner avant le 30 Janvier prochain.

Le comité de pilotage sur le scolaire ne se réunira plus avant les élections municipales. La prochaine équipe disposera d'une étude complète pour prendre sa décision rapidement après les élections.

8 – INFORMATIONS DIVERSES SUR LES CHANTIERS EN COURS :

Pôle des Services de COUSANCES LES FORGES :

Le planning de travaux est respecté, le bâtiment est clos et couvert. Les tests d'étanchéité à l'air seront réalisés d'ici fin Janvier/début Février.

Multi-Accueil de BRILLON EN BARROIS :

Le planning de travaux est respecté, le bâtiment est clos et couvert. Les tests d'étanchéité à l'air ont été réalisés au mois de Décembre et ils sont concluants.

Schéma d'Aménagement et de Développement Durable :

L'étude sera présentée officiellement le 19 Février 2014 à 18 h 00 à la CODECOM.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 20 h00.

Pour le Président,
Le Directeur,

Thierry HUSSON

